

Foire aux questions (FAQ)

DEMANDE DE PROPOSITIONS – BEING

Ce document répond aux questions fréquemment reçues par Grands Défis Canada au sujet de [la Demande de propositions \(DP\)](#) lancée le 8 avril 2024. D'autres questions peuvent être soumises par courriel à l'adresse suivante : info@being-initiative.org.

Pour connaître l'étendue les modalités de candidature et d'admissibilité à la présente Demande de propositions (DP), veuillez consulter le [document détaillé de la DP](#).

Une mise à jour du document FAQ sera publiée périodiquement. **Ce document a été mis à jour la dernière fois le 7 avril 2025.**

Liens importants

Nous encourageons fortement les candidats à utiliser les ressources suivantes lorsqu'ils préparent leur proposition :

- [Document complet de la Demande de propositions](#)
- [Résumé de la Demande de propositions](#)
- [Innovations Santé mentale dans le monde](#)
- [Ressources pour les innovateurs](#) : Liste des politiques de Grands Défis Canada

*** Veuillez noter que nous n'acceptons pas les demandes de financement de catalyseurs d'écosystème.**

Table des matières

Liens importants	1
Table des matières	1
Critères d'admissibilité	4
1. Comment puis-je savoir si mon organisation est admissible à présenter une proposition?	4
2. Y a-t-il des pays que Grands Défis Canada ne peut pas financer, conformément à la section 2.1 de la DP?	4
3. Quels sont les pays admissibles pour la mise en œuvre du projet avec chaque occasion de financement?.....	5
4. Peut-il y avoir plus d'un pays de mise en œuvre?.....	5
5. Comment définissez-vous les organisations dirigées par des jeunes?	5
6. Est-ce que seules les organisations dirigées par des jeunes peuvent présenter une proposition?	5
7. Ai-je besoin d'un financement de contrepartie?	5
8. Dois-je être citoyen ou résident permanent du pays à partir duquel je présente une proposition?	6
9. Comment définissez-vous un établissement admissible?	6
10. Que signifie « constitué » en termes d'admissibilité?	6
11. Les établissements indiens ont-elles besoin de l'approbation de la FCRA pour postuler?	7

12.	Quelles sont les conditions pour que les organisations vietnamiennes reçoivent des financements étrangers?	7
13.	Un établissement peut-il soumettre plus d'une proposition?	7
14.	Un candidat peut-il soumettre plus d'une proposition?	7
15.	Un chef de projet qui a déjà reçu du financement dans le cadre du programme Santé mentale dans le monde peut-il soumettre une proposition dans le cadre de la présente Demande de propositions?	7
16.	J'ai déjà présenté une demande de financement dans le cadre du programme Santé mentale dans le monde, mais mon projet n'a pas été retenu. Puis-je soumettre la même proposition dans le cadre de la présente DP?	8
17.	Ai-je besoin de qualifications universitaires spécifiques pour postuler?	8
18.	Ai-je besoin d'un collaborateur local?	8
19.	Grands Défis Canada peut-il m'aider à trouver un collaborateur?	8
20.	Un groupe de personnes peut-il présenter une proposition avec un ou plusieurs co-candidats?	8
Domaines thématiques		8
21.	Quels types d'innovations entrent dans la portée de la DP de Being?	8
22.	Quelle est la population cible?	9
23.	Comment les sujets ont-ils été déterminés dans le cadre de la présente DP?	9
24.	Mon projet consiste à prolonger un projet en cours. Suis-je admissible à présenter une demande de financement?	10
25.	Les propositions de recherche sont-elles admissibles?	10
26.	Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par « faire participer de façon significative des jeunes et des personnes ayant une expérience vécue des problèmes de santé mentale à la conception, à l'essai et à l'évaluation de l'innovation »?	10
27.	Y aura-t-il une autre demande de propositions qui vise des utilisateurs cibles au-delà de ceux mentionnés dans la DP de Being?	10
Financement et durée		10
28.	Quels types d'occasions de financement sont offertes dans le cadre de la présente Demande de propositions?	10
29.	En quoi les trois occasions de financement – DDP et DAE – diffèrent-elles?	11
30.	Je ne sais pas si mon innovation est la mieux adaptée au financement pour la DDP ou le DAE – comment puis-je savoir à quelle occasion de financement postuler?	11
31.	Comment les entreprises à but lucratif recevront-elles les fonds? Est-ce que cela se fait par le biais d'un paiement de service? Le financement couvre-t-il les taxes?	12
Processus de soumission d'une proposition et échéanciers		12
32.	Quel est le processus de soumission d'une proposition pour chaque occasion de financement (démonstration de principe et déploiement à l'échelle.	12
33.	Quand ma proposition sera-t-elle examinée et quand la décision relative au financement sera-t-elle annoncée?	13
34.	Quelle est la différence entre la date limite d'inscription à Fluxx et la date limite de soumission d'une proposition à la première étape?	15

35.	Quelles sont les dates limites d'inscription à Fluxx et de soumission des propositions pour la première étape de la période ACTUELLE de réception des propositions?	15
36.	Que se passe-t-il si je sou mets ma proposition après la date limite de soumission d'une proposition à la première étape, selon le tableau ci-dessus?	16
Soumission d'une proposition		16
37.	Comment soumettre une proposition?	16
38.	Que se passe-t-il si j'éprouve un problème technique lors de l'inscription à Fluxx?	17
39.	Que se passe-t-il si j'éprouve un problème technique lors de la soumission de ma proposition via Fluxx?	17
40.	Comment puis-je accéder à l'application en français?	17
41.	Puis-je postuler dans une langue autre que le français ou l'anglais?	17
42.	Puis-je soumettre ma proposition par courriel, par la poste ou en personne?	17
43.	Puis-je parler directement à un membre de l'équipe capable de répondre à des questions qui ne sont pas abordées sur le site Web par le biais d'une réunion ou d'un appel téléphonique?	17
44.	Quels sont les différents rôles mentionnés dans le formulaire de soumission?	18
45.	Des lettres de recommandation de partenaires ou de collaborateurs sont-elles nécessaires pour la présente Demande de propositions?	18
46.	Devrai-je fournir des renseignements ou des documents supplémentaires au-delà du formulaire de soumission d'une proposition?	18
47.	Dans les lignes directrices relatives à la Demande de propositions, il est indiqué que les candidats doivent demander et obtenir l'approbation de leur(s) organisation(s) d'affiliation ou de leur(s) établissement(s) d'affiliation avant de soumettre leur proposition. Sous quelle forme cette autorisation doit-elle être accordée?	19
Processus d'examen		19
48.	À quoi ressemble le processus d'examen pour chaque occasion de financement?	19
49.	Les candidats seront-ils avisés s'ils ne sont pas sélectionnés au terme du processus de présélection et d'évaluation par les pairs?	19
50.	Si ma proposition est refusée, puis-je présenter une nouvelle proposition au cours d'une prochaine période de réception de propositions?	19
Questions supplémentaires		20

Critères d'admissibilité

1. Comment puis-je savoir si mon organisation est admissible à présenter une proposition?

Chaque candidat doit répondre aux critères suivants afin d'être admissible à la présente DP :

- (i). Les organisations doivent être légalement constituées (ou l'équivalent) et basées* dans n'importe quel pays afin d'être admissibles à présenter une demande de financement dans le cadre de la présente DP* et
- (ii). Seules les organisations qui mettent en œuvre leur projet dans au moins un des 12 pays prioritaires de Being (Colombie, Équateur, Ghana, Inde, Indonésie, Maroc, Pakistan, Roumanie, Sénégal**, Sierra Leone, Tanzanie et Vietnam) seront prises en considération; et
- (iii). Les organisations doivent satisfaire à tous les autres critères d'admissibilité énoncés dans la présente DP et la FAQ, qui se trouvent sur le [site web de Grands Défis Canada](#) et le [site web de Being](#).

La préférence sera accordée aux organisations admissibles selon l'ordre de critères suivant (1 étant la préférence la plus élevée) :

1. Les organisations dirigées par des jeunes basées* dans l'un des 12 pays prioritaires. Cela comprend les organisations où cinquante pour cent (50 %) ou plus des personnes occupant des postes de direction clés (tels que les membres de la haute direction, les membres du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation) sont des jeunes de 35 ans ou moins.
2. Les organisations basées* dans l'un des 12 pays prioritaires de Being.
3. Les organisations basées* dans un pays à revenu faible ou intermédiaire qui collaborent avec une organisation locale dans au moins un des 12 pays prioritaires de Being.
4. Les autres organisations admissibles.

* 'Basée' signifie légalement constituée (ou l'équivalent) dans le pays concerné.

** À noter que le Sénégal n'est pas un pays admissible pour le déploiement à l'échelle en ce moment.

À noter également que Grands Défis Canada peut ne pas pouvoir financer un pays en particulier à cause de restrictions imposées par les bailleurs de fonds, de sanctions ou d'autres réglementations légales, ou pour des raisons commerciales ou autres.

Pour plus d'information sur les critères d'admissibilité, veuillez consulter les sections 3.11 (DDP) et 4.11 (DAE) de la Demande de propositions.

2. Y a-t-il des pays que Grands Défis Canada ne peut pas financer, conformément à la section 2.1 de la DP?

En raison de diverses restrictions, Grands Défis Canada n'est actuellement pas en mesure de financer des organisations basées dans les pays suivants. Prenez note que cette liste est sujette à changement.

- Afghanistan
- Égypte

3. Quels sont les pays admissibles pour la mise en œuvre du projet avec chaque occasion de financement?

SEULS les projets *mis en œuvre* dans un ou plusieurs des 12 pays prioritaires suivants sont admissibles à la présente DP : Colombie, Équateur, Ghana, Inde, Indonésie, Maroc, Pakistan, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Vietnam. À noter que, pour le moment, nous n'accepterons pas les propositions de déploiement à l'échelle destinées à être mises en œuvre au Sénégal.

4. Peut-il y avoir plus d'un pays de mise en œuvre?

Oui, les propositions multi-pays sont admissibles dans le cadre de la présente DP. Cependant, GDC invite les candidats à tenir compte des conseils qui suivent. Compte tenu de l'orientation thématique unique et spécifique au contexte de chaque pays (décrite à l'annexe A de la DP), les candidats qui soumettent une proposition multi-pays doivent fournir une justification claire de la façon dont l'innovation ou la solution répond au contexte unique de chaque pays de mise en œuvre. Veuillez noter que le montant maximal de financement demeure le même pour chaque proposition. Nous invitons les candidats à examiner attentivement l'occasion de financement pour laquelle ils postulent, la pertinence d'une innovation multi-pays, ainsi que sa faisabilité à la lumière du calendrier et du budget du projet.

5. Comment définissez-vous les organisations dirigées par des jeunes?

Les organisations dirigées par des jeunes sont celles où cinquante pour cent (50 %) ou plus des personnes occupant des postes de direction clés (tels que les membres de la haute direction, les membres du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation) sont des jeunes de 35 ans ou moins.

6. Est-ce que seules les organisations dirigées par des jeunes peuvent présenter une proposition?

Les organisations qui ne sont pas dirigées par des jeunes peuvent présenter une proposition à condition que les autres critères d'admissibilité énoncés dans la DP soient respectés. Cependant, la priorité sera donnée aux organisations dirigées par des jeunes.

7. Ai-je besoin d'un financement de contrepartie?

Démonstration de principe – le financement de contrepartie n'est pas une exigence. Cependant, tous les candidats retenus sont invités à entreprendre des démarches pour obtenir un financement de contrepartie à l'étape de la démonstration de principe afin de mieux positionner leur innovation pour le déploiement à l'échelle, puisque cela

deviendrait une exigence si le candidat était invité à présenter une proposition de financement pour le déploiement à l'échelle.

Déploiement à l'échelle – Pour la plupart des projets de DAE, les innovateurs sont tenus d'obtenir des fonds de contrepartie à un ratio de 1:1 (minimum de 1:1 en espèces pour les fonds de Grands Défis Canada) en faisant appel à des bailleurs de fonds ou à des partenaires stratégiques. À sa discrétion, Grands Défis Canada peut exiger des fonds de contrepartie supérieurs à un ratio de 1:1 selon le stade de l'innovation. Bien que cela soit préférable, les innovateurs peuvent ne pas être obligés d'obtenir un engagement de fonds de contrepartie à l'étape de la proposition et des exceptions peuvent être accordées au cas par cas par Grands Défis Canada, à sa discrétion.

8. Dois-je être citoyen ou résident permanent du pays à partir duquel je présente une proposition?

Non. Les subventions ne sont pas accordées en fonction de la citoyenneté ou de la nationalité. Vous n'avez pas besoin d'être citoyen ou résident permanent du pays à partir duquel vous présentez votre proposition. Cependant, vous devez être affilié à un établissement d'un pays admissible. Les particuliers ne sont pas admissibles aux subventions de Grands Défis Canada.

9. Comment définissez-vous un établissement admissible?

Les établissements admissibles comprennent les organisations légalement reconnues (p. ex., sociétés, entreprises sociales, sociétés à but non lucratif, à but lucratif, sociétés à responsabilité limitée, établissements de recherche ou universitaires) qui :

- a. sont formés et légalement constitués (ou l'équivalent),
- b. peuvent exécuter avec succès des activités dans leur domaine technique,
- c. peuvent recevoir et administrer des fonds.

Ne sont pas admissibles :

- Les particuliers
- Les entreprises individuelles
- Les fiducies et les sociétés de personnes non constituées en société
- Les organismes gouvernementaux
- Les bureaux de pays des Nations Unies

10. Que signifie « constitué » en termes d'admissibilité?

La signification de « légalement constitué » varie d'une juridiction à l'autre. Il est de la responsabilité de chaque candidat de comprendre comment cela s'applique à sa propre sphère juridique.

En règle générale, l'expression « légalement constitué » signifie que l'entité est constituée en tant que personne morale à part entière, ayant une identité juridique propre et distincte. Ainsi, « l'enregistrement » local d'une ONG internationale ne répondrait pas à ce critère d'admissibilité. Cependant, une fiducie constituée en société

ou une société de personnes constituée en société (parfois une société à responsabilité limitée dans certaines juridictions) serait admissible.

Bien que cette exigence soit appliquée lors du tri d'admissibilité, Grands Défis Canada effectuera aussi un examen diligent plus approfondie de ce critère au cours du processus de négociation des projets sélectionnés.

11. Les établissements indiens ont-elles besoin de l'approbation de la FCRA pour postuler?

Oui, les établissements indiens à but non lucratif doivent avoir une preuve d'approbation ou d'exemption du FCRA au moment de la soumission de la proposition. Les établissements à but lucratif ne sont pas admissibles à une subvention, mais peuvent être admissibles à une entente de services ou de projet. Veuillez consulter votre conseiller juridique pour plus de précisions.

12. Quelles sont les conditions pour que les organisations vietnamiennes reçoivent des financements étrangers?

Veuillez consulter votre conseiller juridique pour plus de précisions.

13. Un établissement peut-il soumettre plus d'une proposition?

Oui. Un établissement peut présenter plusieurs propositions. Pour que plusieurs propositions venant d'un même établissement soient prises en considération, elles doivent chacune avoir un chef de projet différent et chaque chef de projet doit s'inscrire pour avoir son propre compte sur le portail Fluxx.

14. Un candidat peut-il soumettre plus d'une proposition?

Non. Un chef de projet ne peut figurer que sur une seule proposition dans le cadre de la présente DP.

15. Un chef de projet qui a déjà reçu du financement dans le cadre du programme Santé mentale dans le monde peut-il soumettre une proposition dans le cadre de la présente Demande de propositions?

Les chefs de projet qui ont déjà été financés dans le cadre du programme Santé mentale dans le monde ne peuvent soumettre une proposition que si leur projet précédent a ou aura pris fin à la date de début prévue de la nouvelle subvention. Toutefois, les établissements actuellement financés dans le cadre de la ronde 2 peuvent présenter une proposition (si tous les critères d'admissibilité sont remplis) avec un chef de projet différent.

16. J'ai déjà présenté une demande de financement dans le cadre du programme Santé mentale dans le monde, mais mon projet n'a pas été retenu. Puis-je soumettre la même proposition dans le cadre de la présente DP?

Oui, vous pouvez soumettre la même proposition à condition que l'innovation proposée corresponde à la portée de la DP et que vous respectiez les critères d'admissibilité.

17. Ai-je besoin de qualifications universitaires spécifiques pour postuler?

Non. La DP est ouverte à tous, sans égard à l'âge ou aux qualifications universitaires. Le chef de projet et l'équipe doivent avoir les compétences nécessaires pour mener à bien les activités proposées en lien avec l'innovation et administrer la subvention.

18. Ai-je besoin d'un collaborateur local?

Non. Si l'établissement qui présente la proposition n'est pas basé dans le pays où l'innovation sera mise en œuvre, la collaboration avec une organisation locale est avantageuse et encouragée, mais elle n'est pas obligatoire.

19. Grands Défis Canada peut-il m'aider à trouver un collaborateur?

Les candidats doivent rechercher des collaborations de manière indépendante. Grands Défis Canada n'aidera pas les candidats à organiser des collaborations. Les candidats peuvent évaluer les collaborateurs potentiels en rejoignant le groupe LinkedIn Global Health Innovation à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/groups/3839474/>.

20. Un groupe de personnes peut-il présenter une proposition avec un ou plusieurs co-candidats?

Bien que la collaboration soit encouragée, les propositions ne peuvent avoir qu'un seul candidat principal, qui est également le chef de projet.

Domaines thématiques

21. Quels types d'innovations entrent dans la portée de la DP de Being?

Nous souhaitons financer des idées audacieuses en matière de prévention et de promotion qui traitent des premiers déterminants de la santé mentale et du bien-être des 10 à 24 ans les moins bien desservis. Being cherche à financer des solutions novatrices qui répondent à des facteurs en amont spécifiques au contexte de la santé mentale et du bien-être des jeunes, ainsi que des efforts à l'échelle de l'écosystème pour s'attaquer aux obstacles systémiques plus généraux qui entravent la mise en œuvre durable et l'intégration plus vaste des initiatives de promotion et de prévention de la santé mentale et du bien-être.

Being est à la recherche d'approches adaptées à la culture et axées sur la collectivité qui tiennent compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes contribuant à

la santé mentale et au bien-être des jeunes. Il importe de noter que ces solutions doivent être centrées sur la personne et fondées sur les droits, et qu'elles doivent impliquer dès le départ des jeunes et des personnes ayant une expérience vécue des problèmes de santé mentale.

Les projets doivent également être alignés sur les priorités thématiques spécifiques identifiées par le biais d'analyses et de consultations locales menées dans chacun des douze (12) pays prioritaires (Colombie, Équateur, Ghana, Inde, Indonésie, Maroc, Pakistan, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Vietnam).

Pour plus d'information, veuillez consulter les sections suivantes de la Demande de propositions : 2.2, 3.2 et 4.3 (domaines d'intervention généraux) et l'annexe A (domaines d'intervention spécifiques au pays).

22. Quelle est la population cible?

Les innovations de DDP et de DAE doivent bénéficier à terme aux jeunes de 10 à 24 ans les plus défavorisés dans au moins un des douze (12) pays prioritaires (Colombie, Équateur, Ghana, Inde, Indonésie, Maroc, Pakistan, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Vietnam). Ces innovations peuvent cibler un groupe d'âge spécifique dans la fourchette des 10 à 24 ans et examiner quels types d'interventions sont les mieux adaptés aux besoins de développement de groupes d'âge spécifiques. Bien que les jeunes soient les principaux bénéficiaires ciblés, certains pays peuvent inclure les parents/tuteurs et les enseignants comme bénéficiaires cibles secondaires.

Pour plus de détails sur les utilisateurs cibles pour chaque occasion de financement, veuillez consulter les sections suivantes de la DP : 3.4 (DDP) et 4.4 (DAE).

23. Comment les sujets ont-ils été déterminés dans le cadre de la présente DP?

Nous croyons que les personnes les plus proches des défis sont les mieux placées pour identifier les besoins et les obstacles et proposer des solutions efficaces et durables. Les priorités de financement de Being sont guidées par des analyses nationales menées localement et des consultations auprès de jeunes, de décideurs, d'organisations locales et d'experts en santé mentale.

Une analyse du paysage d'une durée d'un an avec des jeunes, des décideurs, des organisations locales, des experts en santé mentale et d'autres intervenants, qui comprenait des consultations, des recherches et l'établissement d'un consensus, a permis d'identifier les principaux facteurs influençant la santé mentale des jeunes dans chaque pays. Ces résultats ont éclairé nos domaines de financement pour la démonstration de principe, le déploiement à l'échelle et le catalyseur d'écosystème. Pour plus d'information sur l'approche de Being pour identifier ces domaines, veuillez vous référer à la section 1.4 de la Demande de propositions.

24. Mon projet consiste à prolonger un projet en cours. Suis-je admissible à présenter une demande de financement?

Selon l'occasion de financement pour laquelle vous présentez une proposition, la prolongation d'un projet en cours peut être admissible.

Pour plus de détails sur les occasions de financement qui permettent de prolonger un projet en cours, veuillez vous reporter à la question 30 de la présente FAQ.

25. Les propositions de recherche sont-elles admissibles?

Nous ne financerons pas de projets axés strictement sur la recherche. Bien que la recherche puisse être une composante de votre projet, les projets doivent inclure une approche novatrice pour aborder des domaines d'intérêt propres à chaque pays tels que décrits à l'annexe A de la DP.

Pour plus d'information sur ce que nous finançons, veuillez consulter les sections suivantes de la Demande de propositions : 2.2 (Domaines d'intérêt généraux), 3 (DDP) et 4 (DAE).

26. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par « faire participer de façon significative des jeunes et des personnes ayant une expérience vécue des problèmes de santé mentale à la conception, à l'essai et à l'évaluation de l'innovation »?

Nous nous attendons à ce que les innovateurs fassent participer activement des jeunes et des personnes ayant une expérience vécue de problèmes de santé mentale et qu'ils utilisent leur savoir pour façonner la conception, l'essai et/ou l'évaluation du projet. Une participation significative sera différente pour chaque innovation. Nous nous attendons à ce que les candidats décrivent comment la participation de jeunes et de personnes ayant une expérience vécue est considérée comme significative dans le contexte de l'innovation proposée.

27. Y aura-t-il une autre demande de propositions qui vise des utilisateurs cibles au-delà de ceux mentionnés dans la DP de Being?

À l'heure actuelle, l'échéancier et la portée des futures demandes de propositions n'ont pas encore été déterminés. Nous vous encourageons à consulter régulièrement notre site Web ou à vous abonner à la [liste de diffusion de Being et de Santé mentale dans le monde](#) pour en savoir plus sur les nouvelles occasions de financement et les autres annonces des programmes.

Financement et durée

28. Quels types d'occasions de financement sont offertes dans le cadre de la présente Demande de propositions?

Il existe deux types d'occasions de financement :

- Démonstration de principe (DDP) – voir la section 3 de la DP pour des informations détaillées
- Déploiement à l'échelle (DAE) – voir la section 4 de la DP pour des informations détaillées

29. En quoi les trois occasions de financement – DDP et DAE – diffèrent-elles?

Question	Démonstration de principe	Déploiement à l'échelle
Quel est le montant total de financement disponible pour chaque projet ?	Les candidats peuvent présenter une demande de financement allant jusqu'à 250 000 \$ CA.	Les candidats peuvent présenter une demande de financement entre 300 000 \$ CA et 1 500 000 \$ CA
Y a-t-il un montant minimum de financement que les candidats peuvent demander?	Il n'y a pas de montant minimum de financement, mais nous nous attendons à ce que les subventions pour la DDP soient d'environ 250 000 \$ CA pour atteindre les objectifs et les résultats prioritaires décrits dans la DP.	300 000 \$ CA
Quelle est la durée de la subvention?	15, 18 ou 24 mois	Entre 12 et 48 mois
S'agit-il d'un financement subventionné ou non subventionné?	Financement sous forme de subventions seulement	Des subventions, des prêts et du financement par apport de capital sont disponibles.

30. Je ne sais pas si mon innovation est la mieux adaptée au financement pour la DDP ou le DAE – comment puis-je savoir à quelle occasion de financement postuler?

Projets de démonstration de principe

- J'ai une idée fondée sur des données probantes (c.-à-d., fondée sur la littérature ou d'autres sources) qui correspond au domaine d'intérêt d'au moins un des 12 pays prioritaires (selon l'annexe A de la DP) que j'aimerais développer en un modèle ou un prototype.
- J'ai un modèle ou un prototype d'un programme, d'un produit ou d'un service qui correspond au domaine d'intérêt d'au moins un des 12 pays prioritaires (selon l'annexe A de la DP), mais il doit encore être mis à l'essai.
- J'ai un programme, un produit ou un service novateur qui correspond au domaine d'intérêt d'au moins un des 12 pays prioritaires (selon l'annexe A de la DP) et qui doit être adapté et mis à l'essai d'une nouvelle façon.

Projets de déploiement à l'échelle

- J'ai un modèle ou un prototype d'un programme, d'un produit ou d'un service qui fonctionne et qui s'aligne sur le domaine d'intérêt d'au moins un des 12 pays prioritaires (selon l'annexe A de la DP); je l'ai testé, mais il a maintenant besoin d'être perfectionné et soumis à des essais supplémentaires.
- J'ai développé et mis à l'essai un programme, un produit ou un service novateur qui s'aligne sur le domaine d'intérêt d'au moins un des 12 pays prioritaires (selon l'annexe A de la DP), mais j'ai besoin d'aide pour élaborer un plan de déploiement à l'échelle.
- J'ai un programme, un produit ou un service novateur qui a été développé et testé et qui s'aligne sur le domaine d'intérêt d'au moins un des 12 pays prioritaires (selon l'annexe A de la DP), mais j'ai besoin de soutien pour élaborer un plan en vue de le rendre durable.

31. Comment les entreprises à but lucratif recevront-elles les fonds? Est-ce que cela se fait par le biais d'un paiement de service? Le financement couvre-t-il les taxes?

Les entreprises à but lucratif recevront les fonds par virement bancaire une fois qu'un accord de projet ou de subvention aura été signé.

Le financement peut couvrir des taxes, mais cela dépend du type de taxe et si elle est requise pour exécuter le projet. Pour plus d'information sur les coûts admissibles, y compris les taxes, veuillez consulter le guide [Directive sur les coûts](#) de Grands Défis Canada.

Processus de soumission d'une proposition et échéanciers

32. Quel est le processus de soumission d'une proposition pour chaque occasion de financement (démonstration de principe et déploiement à l'échelle).

Les propositions pour les trois types d'occasions de financement seront admises en mode continu. Cela signifie que des propositions sont continuellement admises et examinées durant des périodes de réception précises jusqu'à ce que l'enveloppe totale allouée à chaque occasion de financement ait été attribuée. Les propositions seront examinées au cours des périodes de réception indiquées dans les tableaux ci-dessous. Toutes les propositions passent par un processus de soumission en deux étapes : il faut remplir le questionnaire de présélection et soumettre un résumé du projet (**première étape**) et soumettre par la suite une proposition détaillée sur le projet (**deuxième étape**). Seuls les candidats qui franchissent l'examen préalable (**première étape**) seront invités à présenter une proposition détaillée (**deuxième étape**).

Pour plus de détails sur le processus de soumission d'une proposition pour chaque type d'occasion de financement, veuillez consulter les sections suivantes de la DP :

- Démonstration de principe : 3.7, 3.8 et 3.9
- Déploiement à l'échelle : 4.7, 4.8 et 4.9

Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de soumission d'une proposition en ligne, qui est accessible UNIQUEMENT via le portail Fluxx de Grands Défis Canada, à <<https://gcc.fluxx.io>>.

33. Quand ma proposition sera-t-elle examinée et quand la décision relative au financement sera-t-elle annoncée?

Financement de démonstration de principe (DDP)

Il s'agit de la dernière réception des demandes soumises pour un financement de démonstration de principe (DDP). Les demandes soumises pour DDP après la date limite du 24 juin 2025 ne seront pas acceptées.

Financement de déploiement à l'échelle (DAE)

Les propositions soumises pour un financement de déploiement à l'échelle (DAE) seront admises au fur et à mesure qu'elles sont soumises et examinées au cours de la périodes d'admission.

Grands Défis Canada a établi des dates limites fixes pour l'examen des propositions reçues au cours de chaque période de réception. On s'attend à ce que les propositions soient examinées tous les trois mois ou six mois et à plus grande fréquence au cours de la première année de la DP.

À noter : Toutes les propositions comportent un processus de soumission en deux étapes : il faut remplir un questionnaire de présélection et soumettre un résumé du projet (**première étape**) puis soumettre une proposition détaillée (**deuxième étape**). En outre, toutes les propositions seront soumises à un processus d'évaluation en deux étapes : une phase de présélection (**première étape**) et une évaluation externe par des pairs (**deuxième étape**). **Seules les propositions qui réussissent l'examen préliminaire (première étape) seront invitées à participer au processus complet de soumission, qui fera l'objet d'un examen externe par des pairs (deuxième étape).**

Veillez consulter les tableaux ci-dessous afin de connaître les échéanciers prévus de soumission et d'examen pour chaque occasion de financement (DDP et DAE). **Ces tableaux sont fournis à titre indicatif et n'indiquent que les cycles de réception estimatifs pour les six (6) premiers mois de la présente DP. Ces tableaux sera régulièrement mis à jour à mesure que les dates des futures périodes de réception des propositions seront précisées.**

À noter :

- La période de réception des propositions, la date limite d'inscription à Fluxx et date limite de soumission d'une proposition à la première étape sont fixées pour chaque

cohorte de candidats. Toute modification apportée à ces dates sera clairement communiquée aux candidats avant la date limite.

- Tous les autres échéanciers fournis sont estimatifs, et les dates limites réelles pour l'examen et la sélection pourront varier en fonction du nombre et de la qualité des propositions reçues.
- Le terme « cohorte » est utilisé dans les tableaux ci-dessous pour désigner les propositions reçues au cours de chaque période de réception de propositions.

Démonstration de principe (DDP)

Il faudra environ de six (6) à neuf (9) mois pour que les demandes de financement à l'étape de la DDP franchissent l'ensemble du processus, de la soumission de la proposition jusqu'au début du projet. *En raison du nombre élevé de propositions attendues et de la nature du processus d'évaluation à l'étape de la DDP, les propositions seront examinées par cohortes. Toutes les propositions reçues au cours d'une même période d'admission seront soumises au même processus d'examen, selon le même échéancier et le calendrier indiqué dans le tableau ci-dessous.*

Événement clé	Dates clés	
	Cohorte 3 (fermé)	Cohorte 4 (active)
Période de réception des propositions	26 juin – 25 sept. 2024	9 avril – 24 juin 2025
Date limite d'inscription à Fluxx	18 septembre 2024 à 23 h 59 HE	17 juin 2025 à 23 h 59 HE
Date limite de soumission des propositions pour la première étape (ouvert à tous)	25 septembre 2024 à 12 h 00 HE	24 juin 2025 à 14 h 00 HE
Invitation à soumettre une proposition pour la deuxième étape	Novembre 2024	Août 2025
Date limite de soumission des propositions pour la deuxième étape (sur invitation seulement)	4 semaines après l'invitation à soumettre une proposition	4 semaines après l'invitation à soumettre une proposition
Avis d'approbation ou de rejet	Février 2025	Novembre 2025
Négociation des subventions	Février – juin 2025	Décembre 2025 – mars 2026
Date de début du projet prévue	Avril – juillet 2025	Février – avril 2026

Tableau 1 : Événements et dates clés pour les périodes de réception des propositions, en cours et futures, pour le financement à l'étape de la démonstration de principe.

Déploiement à l'échelle (DAE)

Le temps requis pour les décisions de financement de déploiement à l'échelle peut varier en fonction du nombre et de la qualité des demandes reçues, ainsi que de l'alignement du portefeuille, du financement disponible et de la dotation en ressources.

Événement clé	Dates clés
Période de réception des propositions	Cohorte active : 9 avril – 24 juin 2025
Date limite d'inscription à Fluxx	17 juin 2025 à 23 h 59 HE
Date limite de soumission des propositions pour la première étape (<i>ouvert à tous</i>)	24 juin 2025 à 14 h 00 HE
Invitation à soumettre une proposition pour la deuxième étape	Environ 1 à 2 mois après la soumission de la demande de l'étape 1
Date limite de soumission des propositions pour la deuxième étape (<i>sur invitation seulement</i>)	4 semaines après l'invitation à soumettre une proposition
Examen externe par les pairs, diligence raisonnable et négociations	Veillez noter que la durée de la procédure après la soumission de la demande à l'étape 2 varie d'un candidat à l'autre.

Tableau 2 : Événements et dates clés pour les périodes de réception des propositions, en cours, pour le financement à l'étape du déploiement à l'échelle.

34. Quelle est la différence entre la date limite d'inscription à Fluxx et la date limite de soumission d'une proposition à la première étape?

Afin de gérer les délais de traitement sur le portail Fluxx de soumission des propositions de Grands Défis Canada, nous demandons aux candidats de s'inscrire à Fluxx au moins 7 jours avant la date limite de soumission des propositions.

- A. **La date limite d'inscription à Fluxx** est la date limite pour créer un compte sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada, à l'adresse suivante : https://gcc.fluxx.io/user_sessions/new. Cela sert uniquement à accéder à la plate-forme de soumission d'une proposition (si vous n'avez pas déjà un compte existant) et il ne s'agit pas de la date limite de soumission de la proposition. *La date limite d'inscription à Fluxx est fixée à 7 jours avant la date limite de soumission de la proposition afin de permettre à notre équipe de traiter l'enregistrement de votre compte et de résoudre tout problème éventuel.*
- B. **La date limite de soumission des propositions pour la première étape** est la date limite pour SOUMETTRE votre proposition à la première étape via le portail Fluxx (si vous souhaitez que votre proposition soit examinée et approuvée/rejetée selon le tableau des échéanciers fourni). N'oubliez pas d'appuyer sur le bouton « Soumettre » et de vous assurer de recevoir un courriel de confirmation avant de fermer la page. **Aucune proposition ne sera acceptée par courriel.**

35. Quelles sont les dates limites d'inscription à Fluxx et de soumission des propositions pour la première étape de la période ACTUELLE de réception des propositions?

Date limite d'inscription à Fluxx : 17 juin 2025 à 23 h 59 HE (3 h 59 GMT)

Date limite de soumission d'une proposition pour la première étape : 24 juin 2025 à 14 h 00 HE (18 h 00 GMT)

Veillez vous référer aux échéanciers indiqués à la [Question 33](#) pour les dates limites d'inscription à Fluxx et de soumission d'une proposition à la première étape de chaque période de réception des propositions. Veuillez vous référer à la section [Soumission d'une proposition](#) de la FAQ pour plus de détails sur la façon de postuler via Fluxx.

36. Que se passe-t-il si je soumetts ma proposition après la date limite de soumission d'une proposition à la première étape, selon le tableau ci-dessus?

Démonstration de principe et déploiement à l'échelle

Chaque date limite de soumission d'une proposition pour la première étape correspond à une période et à une cohorte de réception des propositions. La date de soumission de la proposition déterminera la cohorte dans laquelle vous serez placé et aura une incidence sur le calendrier des événements clés subséquents (p. ex., l'invitation à soumettre une proposition pour la deuxième étape, l'approbation et la date de début du projet) selon les tableaux ci-dessus. Les propositions de DAE soumises après l'une ou l'autre des dates limites de la première étape seront toujours admises, mais elles seront incluses dans la cohorte suivante. Les demandes de DDP soumises après la date limite du 24 juin 2025 ne seront pas acceptées car il s'agit de la dernière période de réception des demandes de DDP.

Soumission d'une proposition

37. Comment soumettre une proposition?

Pour présenter une demande de financement, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de soumission d'une proposition, disponible en ligne UNIQUEMENT via le portail Fluxx de Grands Défis Canada, à <https://gcc.fluxx.io>.

Si le chef de projet possède déjà un compte Fluxx, il doit l'utiliser. Sinon, les candidats doivent créer un compte en suivant le lien suivant : [Créer un compte](#). Une fois que vous aurez créé un compte, il faut prévoir **jusqu'à trois (3) jours ouvrables** pour que Grands Défis Canada traite vos renseignements.

Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courriel vos identifiants de connexion afin d'accéder à Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>) où le formulaire de soumission d'une proposition est disponible. Vous devrez saisir et soumettre les réponses aux questions de la Demande de propositions à l'aide de ce formulaire. **À noter** que vous pouvez enregistrer et revenir à votre proposition (pour la modifier ou la compléter) jusqu'à ce que vous l'ayez soumise.

N'oubliez pas d'appuyer sur le bouton « Soumettre » et de vous assurer de recevoir un courriel de confirmation avant de fermer la page.

Vous trouverez plus de détails sur la façon de soumettre une proposition par le biais de Fluxx à l'annexe D de la DP, ainsi que dans le Guide de référence de Fluxx : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>

38. Que se passe-t-il si j'éprouve un problème technique lors de l'inscription à Fluxx?

Si vous éprouvez un problème, veuillez soumettre un ticket pour signaler ce problème d'inscription (avant la date limite), à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>.

39. Que se passe-t-il si j'éprouve un problème technique lors de la soumission de ma proposition via Fluxx?

Si vous éprouvez un problème technique lors de la soumission de votre proposition, veuillez soumettre un **ticket d'assistance avant la date limite de soumission** à l'équipe de soutien de Grands Défis Canada, à <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/> et pas courriel, à info@being-initiative.org en décrivant la nature du problème. **Veuillez inclure votre numéro de proposition.**

Assurez-vous d'avoir suffisamment de temps pour vous inscrire (si nécessaire) et soumettre votre proposition avant les dates limites respectives.

40. Comment puis-je accéder à l'application en français?

Lors de la création d'un compte Fluxx (ou de l'accès à un compte existant), il vous sera demandé de choisir votre « langue préférée ». Le formulaire de soumission d'une proposition s'affichera alors dans la langue choisie (anglais ou français).

Vous devrez contacter l'assistance Fluxx si vous avez besoin de changer votre langue préférée.

41. Puis-je postuler dans une langue autre que le français ou l'anglais?

Non. Les propositions seront acceptées en anglais ou en français seulement. Toute proposition rédigée dans une autre langue sera rejetée sans autre examen.

42. Puis-je soumettre ma proposition par courriel, par la poste ou en personne?

Non. Toutes les propositions en réponse à la DP doivent être soumises par l'intermédiaire de Fluxx (<https://gcc.fluxx.io/>). **Toute proposition envoyée par courriel ne sera PAS prise en considération.**

43. Puis-je parler directement à un membre de l'équipe capable de répondre à des questions qui ne sont pas abordées sur le site Web par le biais d'une réunion ou d'un appel téléphonique?

Compte tenu du volume de propositions que nous recevons, nous ne sommes pas en mesure de converser individuellement avec des candidats potentiels. Afin de maintenir

un processus équitable, nous demandons que les questions soient soumises par courriel à l'adresse suivante : info@being-initiative.org.

Being à organisée une séance d'information le mardi 16 avril 2024, à l'intention des candidats désireux d'en savoir plus sur l'admissibilité à l'appel d'offres, le processus de candidature et les délais. Regardez l'enregistrement de la séance d'information [ici](#). (En anglais seulement).

44. Quels sont les différents rôles mentionnés dans le formulaire de soumission?

Formulaire de soumission d'une proposition

Dans le formulaire de soumission d'une proposition, vous trouverez les « rôles » suivants :

Chef de Projet : Les chefs de projet sont ultimement responsables de la mise en œuvre du projet financé et doivent se conformer aux exigences de Grands Défis Canada à cette fin. Le chef de projet doit être officiellement affilié à l'établissement bénéficiaire. Le compte et le profil Fluxx utilisés pour créer et soumettre la proposition doivent être ceux du chef de projet. C'est une considération importante étant donné que le chef de projet et la composition de l'équipe seront évalués dans le cadre du processus d'examen.

Signataire autorisé : Il doit s'agir d'une personne officiellement affiliée à l'établissement bénéficiaire et qui a été désignée comme ayant le pouvoir d'engager l'organisation à conclure un accord contraignant. Son nom et le titre de sa fonction doivent être fournis.

À noter que si votre proposition est sélectionnée pour un financement, vous aurez la possibilité d'ajouter à l'équipe un membre supplémentaire de votre organisation.

45. Des lettres de recommandation de partenaires ou de collaborateurs sont-elles nécessaires pour la présente Demande de propositions?

Non, ces documents ne sont pas obligatoires.

46. Devrai-je fournir des renseignements ou des documents supplémentaires au-delà du formulaire de soumission d'une proposition?

Tous les renseignements et documents requis à chaque étape du processus de soumission d'une proposition, pour chaque occasion de financement, sont énumérés sur le formulaire de soumission d'une proposition (dans le cadre du questionnaire de présélection et du résumé du projet (**première étape**) et de la proposition détaillée (**deuxième étape**). Aucune autre information n'est requise à l'étape de la soumission de la proposition. Si un candidat est retenu, Grands Défis Canada demandera des renseignements supplémentaires durant le processus d'examen diligent et de la négociation.

47. Dans les lignes directrices relatives à la Demande de propositions, il est indiqué que les candidats doivent demander et obtenir l'approbation de leur(s) organisation(s) d'affiliation ou de leur(s) établissement(s) d'affiliation avant de soumettre leur proposition. Sous quelle forme cette autorisation doit-elle être accordée?

Vous devez obtenir l'approbation de votre établissement avant de soumettre votre proposition, mais aucun formulaire ou signature n'est requis au moment de la soumission de la proposition. Si une subvention est accordée, certains documents pourront alors être demandés.

Processus d'examen

48. À quoi ressemble le processus d'examen pour chaque occasion de financement?

Toutes les propositions font l'objet d'un processus d'évaluation en deux étapes : la présélection (première étape) et l'évaluation externe par des pairs (deuxième étape). Pour les propositions de Démonstration de principe et de Déploiement à l'échelle, la première étape comprend un tri d'admissibilité et un tri axé sur l'innovation. Les candidats qui franchissent la première étape seront invités à participer au processus de proposition détaillée, qui fera l'objet d'un examen externe par des pairs (deuxième étape).

Les propositions qui franchissent avec succès les deux étapes du processus seront présentées à l'organisme compétent de Grands Défis Canada, qui prendra alors la décision finale de financement.

Pour plus de renseignements sur le processus d'examen de chaque type de financement, veuillez consulter les sections suivantes de la DP : 3.10, 3.11 (DDP) et 4.10, 4.11 (DAE).

49. Les candidats seront-ils avisés s'ils ne sont pas sélectionnés au terme du processus de présélection et d'évaluation par les pairs?

Oui, à chaque étape du processus de présélection et d'examen, les candidats seront informés si leur proposition est retenue ou non et ils recevront une brève rétroaction dans la mesure du possible.

50. Si ma proposition est refusée, puis-je présenter une nouvelle proposition au cours d'une prochaine période de réception de propositions?

Oui, les propositions refusées à n'importe quelle étape du processus peuvent être présentées dans le cadre d'une nouvelle proposition lors des périodes ultérieures de réception de propositions.

Pour présenter une nouvelle proposition, vous devrez entreprendre à nouveau le processus de soumission d'une proposition. Veuillez ne pas créer un nouveau compte .

Vous pouvez entreprendre la nouvelle proposition en vous connectant à votre compte Fluxx existant.

Si vous choisissez de participer à nouveau en soumettant une nouvelle proposition, nous examinerons comment l'équipe a intégré les commentaires reçus. Les propositions identiques ne seront pas prises en considération.

Questions supplémentaires

Toute question supplémentaire doit être envoyée à l'adresse suivante : info@being-initiative.org. Pour plus d'information sur l'Initiative Being, [veuillez vous référer à notre site web](#).